



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 22 septembre 2020

0,5% – les primes 2021 n’augmentent que très modérément, malgré la pandémie

Les primes d’assurance-maladie 2021 n’augmentent que très modestement, et les éventuels coûts supplémentaires liés à la crise du coronavirus seront absorbés par les réserves.

La prime moyenne augmente de 0,5% en 2021, soit à nouveau une hausse relativement modeste. Cependant, les possibilités de freiner la hausse des coûts ne sont pas encore épuisées, et les instruments politiques pour le faire existent déjà. Par ailleurs, le Conseil fédéral reconnaît que les possibilités actuelles de recourir aux réserves en faveur des assurés sont encore insuffisantes, ce qui est un signe prometteur.

L’association faîtière des assureurs-maladie curafutura salue la hausse très modérée des primes de 0,5% communiquée par le conseiller fédéral Alain Berset. La hausse à nouveau faible des primes pour 2021 est aussi due aux diverses mesures prises, notamment la réduction du prix des médicaments par l’OFSP et les assureurs-maladie, l’intervention en matière de tarif ambulatoire réalisée en 2018 et soutenue par curafutura ainsi que le renforcement du contrôle des factures par les assureurs-maladie. Pius Zängler, directeur de curafutura: «Les possibilités pour atténuer la hausse des coûts ne sont de loin pas encore épuisées. Poursuivre rapidement le traitement politique d’EFAS, le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, pourrait permettre d’économiser deux à trois milliards de francs environ, ce qui profitera aux assurés. Par ailleurs, le nouveau tarif médical ambulatoire Tardoc a été remis au Conseil fédéral pour approbation.» Tardoc permettra de facturer un volume de 12 milliards de francs de prestations.

À l’avenir, les réserves des assureurs-maladie pourront être plus fortement mises à contribution pour atténuer la charge pesant sur les assurés. En ouvrant la procédure de consultation concernant la révision de l’ordonnance sur la surveillance de l’assurance-maladie, le Conseil fédéral reconnaît que les possibilités actuelles des assureurs de recourir aux réserves et de les réduire sont limitées. Cette consultation peut être interprétée comme une réaction des autorités fédérales visant à répondre à la demande de nombreuses parties concernées d’assouplir le processus de fixation des primes. curafutura regrette toutefois que l’occasion n’ait pas été saisie d’assouplir ce processus dès 2021: les assurés ne bénéficieront en effet des nouvelles réglementations que pour les primes 2022.

Les éventuels coûts supplémentaires liés à la crise du coronavirus n’ont pas de répercussions sur les primes. Les surcoûts éventuels liés à l’épidémie seront absorbés par les réserves.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Les assureurs-maladie ont l'obligation légale de constituer des réserves. La procédure de consultation ouverte le 18 septembre 2020 par le Conseil fédéral, qui vise à faciliter le recours aux réserves par les assureurs-maladie pour atténuer la hausse des primes, ne menace pas leurs liquidités, même en situation de pandémie.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, resp. communication : 079 154 63 00; adrien.kay@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>